

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 04 juin 2020

Étaient présents : Patrick NEILZ, maire Marion RIVERA et Guillaume PIARD, adjoints, Albane VIDELIER, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE, Alain PERROT, conseillers

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Julien LISSANDRE

Monsieur le maire, après avoir appelé les Conseillers, constate le quorum à 11 présents, proclame la validité de la séance, donne lecture de l'ordre du jour, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Compte tenu des circonstances sanitaires, cette réunion du conseil municipal a eu lieu à huis clos.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MAI 2020

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2. INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Un permis de construire a été accepté l'an dernier à Vatagna l'extension Enedis pour raccorder la maison n'a pas été précisée sur l'arrêté d'autorisation. Les propriétaires demandent à la commune de payer l'extension en gardant le raccordement à leur charge. Selon Enedis, le devis s'élèverait à un peu moins de 4 000 € TTC. Une délibération devra être prise prochainement. Etant donné qu'ECLA a peut-être une responsabilité dans l'affaire, la Commune doit rencontrer les personnes concernées afin d'éclaircir la situation.
- Une fuite d'eau a été découverte par l'entreprise ACQUISTAPACE suite à des travaux sur la parcelle de monsieur et madame BERGER à Vatagna. ECLA en a été informé mais n'a pas encore réparé la fuite.
- Plusieurs affaires sont en cours au tribunal administratif.
- Madame Caroline AIELLO demande un numéro de rue.
- Pour le moment nous ne savons pas encore quand la salle des fêtes pourra être louée à nouveau. Toutes les réservations jusqu'à fin juin sont annulées ou repoussées. Les réunions de plus de 10 personnes sont toujours interdites dans les lieux publics.
- Des devis pour réparer une partie du toit de l'église ont été demandés. Des tuiles sont récemment tombées sur la voiture d'un habitant de la rue Lacuzon.

3. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire présente la liste des délégations demandées.

Ces délégations permettent au maire de signer des documents ou de prendre des décisions rapidement sans avoir besoin de convoquer un conseil municipal. Le Maire souligne sa volonté d'user de ces délégations de manière très transparente et d'en référer systématiquement aux adjoints et aux conseillers.

Vote : 11 voix pour.

4. DESIGNATION DES DELEGUES

Syndicat	Délégué	Suppléant
SICTOM	Julien LISSANDRE	Christine BARTHE-WEBER
SICOPAL	Alain PERROT	Christine BARTHE-WEBER
SIAS (assainissement)	Patrick NEILZ	Julien LISSANDRE
CNAS (cent. national act° social)	Guillaume PIARD	Nadège BOSSUYT
SIDEC	Claudette FEUVRIER	Nadège BOSSUYT
COFOR (communes forestières)	Willy SCHOEPPS	Albane VIDELIER
Forêt	Willy SCHOEPPS	Albane VIDELIER

Vote : 11 voix pour.

5. MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune à moins de 500 habitants.

Selon le code général des collectivités territoriales, les élus peuvent prétendre aux indemnités suivantes :

Maire : 25,5 % de l'indice brut 1027 soit : 991,80 € brut mensuel

Adjoints : 9,9 % de l'indice brut 1027 soit : 385,05 € brut mensuel

La volonté de l'ensemble du Conseil municipal était de diminuer les indemnités totales allouées aux élus afin de soulager les finances de la Commune.

Le choix de n'avoir que deux adjoints au lieu de trois permettra à la Commune d'économiser environ 4 600 € (385,05 € x 12 mois) par an.

Le choix du taux maximum est évidemment justifié par la volonté de chacun de s'investir pleinement dans la vie de la Commune.

Vote : 11 voix pour

6. MISE EN PLACE DE PERMANENCES DES ELUS

Une permanence d'élus aura lieu tous les samedis matin de 10 h 30 à 12 h 00 à partir du 13 juin 2020.

Le maire est à l'écoute des habitants aux heures d'ouverture de la mairie sur rendez-vous.

Un calendrier en ligne a été créé pour l'organisation interne.

Un bilan sera fait en cours d'année afin de définir s'il faut reconduire ou modifier cette organisation.

Vote : 11 voix pour

7. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 2 juillet 2020 à 20 h 00 pour le vote du budget. La présence de la secrétaire de mairie est souhaitée.

Une autre séance est prévue en date du 27 août 2020.

Pour le maire,
La 1^{ère} adjointe, Marion RIVERA



ÉLUS	SIGNATURE
Patrick NEILZ	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	
Antoine PIGNIER	
Nadège BOSSUYT	absente le 2/07 pouvoir donné à Marion
Willy SCHOEPPS	
Christine BARTHE-WEBER	
Claudette FEUVRIER	absente, pouvoir donné à Christine Barthe-Weber
Julien LISSANDRE	
Alain PERROT	